

CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'Ecole
67250 Hohwiller

Téléphone 03 88 05 6110
Fax 03 88 05 6112
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

A R R E T É

d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg

Le Président,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-41 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 26/05/2009 et révisé le 17/12/2015 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de Surbourg approuvé le 23/01/2012 et modifié le 21/01/2015 ;
- Vu le projet de modification notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, en date du 23/07/2019 et sa réponse en date du 24/09/2019 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 23/08/2019 désignant un commissaire enquêteur ;

A R R E T E :

- ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Surbourg mise en œuvre pour un objet unique : la transformation d'une partie totalement bâtie de la zone UJ en zone UAa, pour en permettre l'aménagement.

ARTICLE 2 : Cette enquête publique se déroulera **du lundi 21 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 8 novembre 2019 à 16h00**, pour une durée de **19** jours consécutifs.

ARTICLE 3 : Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Madame DIETRICH, Clerc d'avocat à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 5 : Le siège de l'enquête est la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt et à la mairie de Surbourg et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Communauté de communes de l'Outre-Forêt, située 4 rue de l'Ecole – 67250 HOHWILLER :

- Lundi, jeudi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Mercredi, vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mairie de Surbourg, située 2 rue du Général de Gaulle – 67250 SURBOURG :

- Lundi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- Mardi et jeudi : 9h00 à 12h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête le samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00.

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

ARTICLE 7 : Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Communauté de communes, à l'adresse suivante : www.cc-outreforet.fr

ARTICLE 8 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public aux jours et aux horaires suivants :

A la Communauté de communes de l'Outre-Forêt :

- **Lundi 21 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 8 novembre 2019 de 13h30 à 16h00**

A la mairie de Surbourg :

- **Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**

ARTICLE 9 : Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les signant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés au siège de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et à la mairie de Surbourg,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de communes, 4 rue de l'Ecole - 67250 HOHWILLER,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-outreforet.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

ARTICLE 10 : Les observations et propositions ainsi transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante : www.cc-outreforet.fr

ARTICLE 11 : Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la Communauté de communes, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la Communauté de communes, pendant la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 12 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Surbourg pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes pendant la même durée.

ARTICLE 13 : L'autorité responsable du projet de modification du PLU de Surbourg est la Communauté de communes de l'Outre-Forêt représentée par son Président, Monsieur Pierre MAMMOSSER, et dont le siège administratif est situé 4 rue de l'École - 67250 HOHWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

ARTICLE 14 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

Cet avis sera affiché dans les lieux officiels d'affichage de la Communauté de communes et de la commune de Surbourg quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera également publié sur le site internet de la Communauté de communes dans les mêmes conditions de délai.

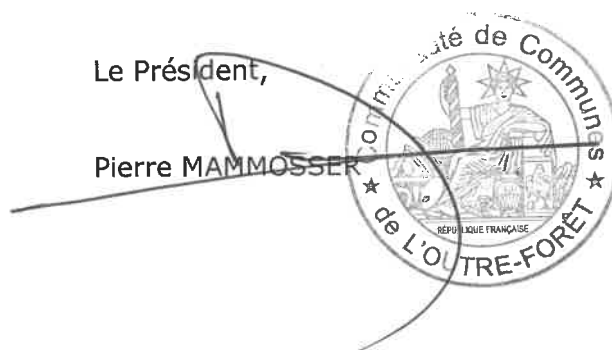
Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
Madame DIETRICH, commissaire enquêteur,
Monsieur le Maire de Surbourg.

Fait à HOHWILLER, le 26/09/2019

Le Président,

Pierre MAMMOSSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'École
67250 Hohwiller

Téléphone 03 88 05 61 10
Fax 03 88 05 61 12
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

Le Président,

à Madame la Sous-Préfète
chargée de l'arrondissement de
Haguenau-Wissembourg
Sous-Préfecture
2 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU

OBJET : Plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg
Modification n°2
Enquête publique

P.J. : Arrêté

Conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de mon arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg, qui se déroulera :

du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 inclus.

Le Président,

Pierre MAMMOSSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



Le Président,

à Monsieur le Maire
de la commune de Surbourg
2 rue du Général de Gaulle
67250 SURBOURG

CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'École
67250 Hohwiller

OBJET : Plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg
Modification n°2
Enquête publique

Téléphone 03 88 05 61 10
Fax 03 88 05 61 12
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

P.J. : 1 Arrêté
1 fiche explicative relative à l'organisation de l'enquête
publique dématérialisée
1 dossier format papier et 1 cd-rom
1 Avertissement à apposer à côté du registre pendant
l'enquête

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de mon arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de votre commune, ainsi qu'un dossier.

L'enquête publique se déroulera :

du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 inclus.

Vous voudrez bien placarder l'affiche quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un certificat d'affichage, concernant ces mesures de publicité, sera à transmettre à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt dès la fin de l'enquête publique.

Madame Danielle DIETRICH, commissaire-enquêteur, recevra le public aux lieux et dates précisés ci-dessous :

A la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt les :

- Lundi 21 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 8 novembre 2019 de 13h30 à 16h00

A la mairie de Surbourg le :

- Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Vous trouverez ci-joint une fiche explicative concernant les nouvelles modalités pratiques relatives au volet dématérialisé de l'enquête publique. Leur respect conditionne la sécurité juridique de l'ensemble de la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Pierre MAMMOSSER



Le Président,

à Madame Danielle DIETRICH
12 rue Erckmann-Chatrian
67205 OBERHAUSBERGEN

CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'École
67250 Hohwiller

Téléphone 03 88 05 61 10
Fax 03 88 05 61 12
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

OBJET : Plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg
Modification n°2
Enquête publique

P.J. : Arrêté
1 dossier (cd-rom)

Madame,

Veuillez trouver ci-joint, copie de mon arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg, ainsi qu'un dossier.

Je vous confirme que l'enquête se déroulera :

du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 inclus.

Vous siègerez en qualité de commissaire enquêteur :

A la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt les :

- Lundi 21 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 8 novembre 2019 de 13h30 à 16h00

A la mairie de Surbourg le :

- Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et moi-même restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire relative à ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Pierre MAMMOSSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'Ecole
67250 Hohwiller

Téléphone 03 88 05 61 10
Fax 03 88 05 61 12
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

Le Président,

à Monsieur le Président du
Tribunal Administratif
31 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

OBJET : Plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg
Modification n°2
Enquête publique

P.J. : Arrêté

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint pour information, copie de mon arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg.

L'enquête publique se déroulera :

du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 inclus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Pierre MAMMOSSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'École
67250 Hohwiller

Téléphone 03 88 05 61 10
Fax 03 88 05 61 12
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

Le Président,

à Monsieur le Directeur
Les Dernières Nouvelles d'Alsace
Service Publicité, Annonces Légales
17-21 rue de la Nuée Bleue
67300 STRASBOURG

OBJET : Insertion d'un avis à titre onéreux
Modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg
Enquête publique
Avis à publier sous peine de nullité

P.J. : Un avis

J'ai l'honneur de vous adresser l'avis ci-joint aux fins d'insertion à titre onéreux dans votre prochaine rubrique "Insertions Administratives, Légales et Judiciaires" de l'édition bas-rhinoise.

Cet avis devra paraître une première fois le vendredi 4 octobre 2019 et une seconde fois le vendredi 25 octobre 2019.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser :

- votre facture,
- un exemplaire des journaux dans lesquels les avis ont été insérés.

Je vous prie de limiter l'insertion aux dimensions strictement nécessaires et d'appliquer le tarif réglementaire prévu par l'arrêté du Préfet.

Le Président,

Pierre MAMMOSSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



CC de l'Outre-Forêt
4 rue de l'École
67250 Hohwiller

Téléphone 03 88 05 6110
Fax 03 88 05 6112
Email contact@cc-outreforet.fr
Web www.cc-outreforet.fr

Le Président,

à Monsieur le Directeur
Est Agricole et Viticole
Service Publicité
Espace Européen de l'Entreprise
6 rue de la Haye
CS 90045 - SCHILTIGHEIM
67014 STRASBOURG Cedex

OBJET : Insertion d'un avis à titre onéreux
Modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg
Enquête publique
Avis à publier sous peine de nullité

P.J. : Un avis

J'ai l'honneur de vous adresser l'avis ci-joint aux fins d'insertion à titre onéreux dans votre prochaine rubrique "Insertions Administratives, Légales et Judiciaires" de l'édition bas-rhinoise.

Cet avis devra paraître une première fois le vendredi 4 octobre 2019 et une seconde fois le vendredi 25 octobre 2019.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser :

- votre facture,
- un exemplaire des journaux dans lesquels les avis ont été insérés.

Je vous prie de limiter l'insertion aux dimensions strictement nécessaires et d'appliquer le tarif réglementaire prévu par l'arrêté du Préfet.

Le Président,

Pierre MAMMOSSER

